

# FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE



Culture, Éducation, Humanitaire

## Avez-vous pensé à créer **VOTRE PROPRE FONDATION ?**

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

### Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

**1** Définissez  
**les causes** pour  
lesquelles vous désirez  
vous engager.

**2** Déterminez  
**le type de financement**  
de votre fondation  
(fondation de flux,  
fondation avec dotation  
pérenne ou  
consomptible).

**3** Choisissez  
**le nom de votre fondation,**  
son mode  
de gouvernance  
et son mode de gestion.

**4** Signez  
**la convention** après  
accord de notre bureau  
et de notre Conseil  
d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

**Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :**

Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, [r.serrouya@fondationjudaisme.org](mailto:r.serrouya@fondationjudaisme.org)

FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS — 01 53 59 47 47



Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



# ÉDITO

## Un supplément d'âme

C'est avec émotion que nous nous sommes retrouvés pour célébrer notre traditionnel *Dîner des Fondateurs*, le 16 avril 2024, réunissant, comme chaque année, l'ensemble de nos fondateurs ainsi qu'un grand nombre de personnalités issues du monde de la philanthropie française. Cette soirée a été marquée par des moments forts, comme l'entretien passionnant entre le dessinateur Joann Sfar – lauréat du Prix Francine et Antoine Bernheim pour les Arts 2024 – et l'écrivaine Rachel Khan. Au cœur de cet entretien, la date terrible pour nous tous, du 7 octobre 2023. Il était essentiel pour la Fondation du Judaïsme Français de donner à ce dîner un « supplément d'âme » et de réaffirmer avec vous la nécessité impérieuse de « réparer » un monde qui fait face à de multiples défis dont celui d'une montée alarmante de l'antisémitisme et des haines multiformes.

C'est précisément en raison de ces défis que nous avons jugé primordial de nous réunir, dans un esprit de solidarité et de philanthropie renforcée. Nous devons continuer à débattre de manière ouverte et constructive, poursuivre et intensifier notre engagement démocratique. Aujourd'hui plus qu'hier nous sommes déterminés à agir, accroître nos liens, réfléchir, inventer, bâtir...

La Fondation du Judaïsme Français, consciente depuis toujours que l'avenir s'incarne dans nos jeunes et très jeunes générations, a lancé un projet à leur intention, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Je rêve d'une école comme d'un haut lieu d'apprentissage, où règnent les valeurs républicaines, l'amitié et l'entraide.

Ensemble nous y parviendrons. ■

**Ariel Goldmann**

Président de la Fondation du Judaïsme Français

# « J'ai créé SAM – Solidarité, Action, Mutualité – pour agir de manière plus durable dans mes actions philanthropiques »

PROPOS RECUEILLIS PAR JOSYANE SAVIGNEAU



**ANNE-LISE NAHON**

Présidente de la Fondation SAM

### **P**ourquoi avez-vous voulu une fondation et quels sont ses buts ?

**Anne-Lise Nahon :** Je l'ai créée au début de cette année 2024 et ses buts sont manifestes dès son nom : SAM – Solidarité, Action, Mutualité. Pourquoi une fondation ? Depuis longtemps, je fais des actions de bénévolat dans diverses associations, dont Lev Tov. Je voulais pouvoir aller plus loin dans ces activités. Je souhaite qu'on puisse mutualiser des projets qui reposaient, jusqu'ici, sur des initiatives personnelles. Cette fondation est l'aboutissement logique d'un long cheminement.

J'ai commencé à m'investir dans la philanthropie en faisant, comme beaucoup, des dons financiers. Puis j'ai participé à des actions dans divers domaines comme des courses en faveur des femmes, repeindre avec des équipes des maisons de retraite, des écoles pour enfants handicapés, etc. J'agissais de manière occasionnelle en fonction des besoins et des propositions. Progressivement, en constatant l'impact de ces initiatives, j'ai eu vraiment envie d'agir de manière plus durable. C'est pourquoi j'ai cherché quelque chose qui me tiendrait à cœur, comme le domaine de l'éducation, et que je pourrais concilier avec une activité professionnelle très prenante – je travaillais dans le domaine de la finance. Je me suis tournée vers l'association Arpejeh qui s'occupe des personnes en situation de handicap – étudiants ou demandeurs d'emploi. On peut ainsi parrainer un étudiant, l'aider dans l'orientation de ses études, puis dans sa recherche d'emploi. J'ai donc parrainé une jeune femme qui était à Bac+2, et je l'ai accompagnée dans son parcours. En général, on s'engage pour une année scolaire, mais nous avons

eu la chance de tisser un véritable lien basé sur la confiance et nous sommes restées en contact environ cinq ans. Je suis aussi très engagée dans l'association Lev Tov, que je citais d'emblée. Elle porte, de manière très professionnelle, beaucoup de projets sur la précarité, l'enfance, l'alimentaire – elle a ouvert des épiceries solidaires casher. Lev Tov existe depuis plus de vingt ans, à l'initiative conjointe de monsieur Mendy Attal, monsieur Freddy Boukhris et sa femme, madame Nathalie Boukhris. Je vous raconte tout cela, car ces précédents expliquent la création de ma fondation, née de mon envie de dépasser mon engagement individuel. Ici, en France, dans un pays riche, on assiste malheureusement à une dégradation des conditions de vie de certains. Donc il faut agir.

## La Maison de Léa est un immeuble de dix appartements, destinés à accueillir des femmes victimes de violences conjugales qui sont en situation de précarité pour les héberger avec leurs enfants.

### Qui est avec vous dans cette fondation, et quels sont ses liens avec Lev Tov ?

À la tête de SAM, je suis seule. Quant à Lev Tov, j'y suis bénévole. La fondation est une autre entité, indépendante. Et bien sûr, elle pourra accompagner des projets initiés par Lev Tov, que je considère comme une très belle association, et je serai fière de la soutenir.

### Quels sont vos premiers projets ?

Comme vous le voyez, SAM est très jeune, quelques mois à peine. Mais je tiens beaucoup à commencer par un projet qui me semble essentiel, et auquel je suis tout particulièrement attachée. C'est La Maison de Léa. Il s'agit d'un immeuble de dix appartements, destinés à accueillir des femmes victimes de violences conjugales qui sont en situation de précarité pour les héberger avec leurs enfants. Il ne s'agit pas d'un hébergement d'urgence, cela s'adresse à des

femmes qui recherchent un logement pour pouvoir se reconstruire. Elles pourront y demeurer entre six et huit mois, voire deux ans. Evidemment, je ne peux pas en révéler l'adresse, pour protéger ces femmes. Je dirai seulement qu'elle est en proche région parisienne. Et comme je suis passionnée de littérature, il y aura dans cet immeuble, dans les appartements et dans un espace commun, des bibliothèques. J'invite tous ceux qui le peuvent à nous donner des livres. Déjà, Amanda Sthers, qui est une de nos marraines, nous en a fait envoyer par son éditeur. Je crois fermement que les livres peuvent mener à une meilleure compréhension de soi et des autres. Je suis très mobilisée parce que les violences conjugales sont plus répandues qu'on ne le pense. L'existence de cette maison a libéré la parole des femmes victimes, elles viennent plus facilement se confier, et on mesure l'étendue de ces violences. Une triste situation, qui ne régresse pas.

Je précise que Lev Tov, le FSJU et la fondation d'Arié Flack sont aussi en soutien de cette belle initiative.

Une autre chose que je veux vite mettre en œuvre, c'est proposer un habitat inclusif à destination des jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus pris en charge par l'État, mais souhaitent ne pas vivre dans des maisons uniquement habitées par des handicapés. Pour éviter la mise à l'écart qui est trop souvent le lot des personnes dites handicapées. Je ne peux pas donner dès maintenant plus de précisions, car nous sommes encore en recherche.

### Que vous apporte le fait d'être une fondation abritée par la Fondation du Judaïsme Français ?

C'est exactement la structure qu'il me fallait, car je souhaitais être accompagnée dans mon fonctionnement. La FJF a une expertise forte dans ce domaine. Le fait d'être une fondation abritée me permet d'être libérée d'un grand nombre de contraintes liées à la gestion, ce qui me donne le temps de me consacrer totalement à la réalisation de mes projets.

Je réfléchis aussi à entreprendre autour de l'éducation. C'est vraiment encore très embryonnaire, mais c'est un désir qui ne restera pas à l'état de désir. ■

# APRÈS MOI

PAR RÉMY SERROUYA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**« Il faut se mettre en règle un jour avant la mort ; il faut donc se mettre en règle aujourd'hui, puisque nous pouvons mourir demain. »**  
**Proverbe juif.**

**S**i j'écris « réserve héréditaire » ou « quotité disponible », voyez-vous où je veux en venir ? Oui, bien sûr : les successions.

Se poser la question de sa succession n'est pas en soi très réjouissant, puisque c'est accepter « officiellement » qu'il y aura un « après nous » et, d'une certaine façon, participer à son organisation. Mais c'est de l'ordre de notre responsabilité. Vous pouvez rédiger votre testament seul, sans faire appel à un notaire. Ce testament est dit *olographe*. Pour qu'il soit valable, trois conditions doivent être remplies. Il faut qu'il soit entièrement écrit à la main (il ne doit jamais être tapé à l'ordinateur, même partiellement) ; il doit être précisément daté (jour, mois, et année) et, enfin, vous devez le signer. Lorsqu'il sera écrit, il est bon d'informer une personne de confiance de sa rédaction et de son lieu de conservation. Si personne n'est au courant, il pourrait ne pas être trouvé et donc pas respecté. Le mieux est d'ailleurs de le confier à un notaire pour qu'il le conserve.

Vous pouvez également faire établir votre testament par un notaire. Il est alors dit : authentique. Vous le dictez à votre notaire, en présence de deux témoins (qui ne peuvent pas être vos légataires) ou d'un autre notaire. Une fois rédigé, le notaire vous fait la lecture de votre testament, que vous devez ensuite signer. Les témoins ou le deuxième notaire présent signent également à leur tour le document.

Reste encore un cas de figure, plus rare car plus compliqué. Vous faites un testament dit « mystique »,

c'est-à-dire que vous le remettez au notaire dans une enveloppe fermée, en présence de deux témoins, sans en dévoiler le contenu.

Ce qui est valable quel que soit votre choix, c'est que vous pouvez, jusqu'à votre décès, modifier ou annuler votre testament.

En France, les droits des successions ont vocation à protéger les héritiers. Il n'est donc pas possible, par exemple, de rayer de sa succession un héritier direct, un fils, une fille, et cela, même si un testament prévoit le contraire.

En revanche, il est possible d'imaginer que son patrimoine soit partagé entre la réserve héréditaire et la fameuse quotité disponible, qui n'est autre que la part des biens dont le testateur peut disposer librement.

La réserve héréditaire est, elle, obligatoirement attribuée aux héritiers dits « héritiers réservataires » que sont notamment les enfants. Dans certaines situations, la loi prévoit également une part réservataire en faveur du conjoint survivant ; les ascendants n'étant pas considérés comme des héritiers réservataires. La réserve héréditaire est égale à la moitié de la succession en présence d'un enfant ; au deux-tiers s'il y a deux enfants ; au trois-quarts s'il y en a trois ou plus. Dévolue obligatoirement aux enfants et dans certains cas au conjoint survivant, elle ne correspond jamais à la totalité du patrimoine du défunt. Il reste toujours, toujours, une petite somme de disponible.

Cette « quotité disponible » peut être utilisée librement. Elle peut être versée à un autre membre de la famille, à des amis, à une association ou une fondation reconnue d'utilité publique comme la Fondation du Judaïsme Français.

En effectuant une donation de son vivant au profit de la Fondation du Judaïsme Français, ou en le mentionnant sur son testament, le donateur contribue à faire perdurer ses valeurs, ses convictions personnelles et son attachement à une cause qui lui tient à cœur. ■

# INDISPENSABLE !

Sous la direction de  
SYLVIE ANNE GOLDBERG

# Histoire juive de la France



  
ALBIN MICHEL

49,90 €  
PRIX DE  
LANCEMENT

Plus de 150 auteurs • Plus de 1000 pages • Plus de 450 illustrations

CNL  
CENTRE  
NATIONAL  
DU LIVRE

mahJ  
musée d'art  
et d'histoire  
du Judaïsme

Fondation  
pour la  
Mémoire  
de la  
Shoah

FJF  
Fondation du Judaïsme Français  
Fondation - Fondation - Fondation

FONDATION  
FRANÇAISE  
DU JUDAÏSME

FONDS DE DOTATION  
JUDAÏSME  
EN MOUVEMENT

MATANEL  
FONDATION DE LA  
GRANDITÉ DE VIE



## REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST ET TENTER DE LE RÉPARER

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de  et certifiée par



attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernanc, finances et d'évaluation.